

**POUR VENDRE
LOUER
ACHETER
LES ANNONCES CLASSÉES
647-3311**

LE SOLEIL

**POUR VOUS
ABONNER:
647-3333
Extérieur:
1-800-463-2362**

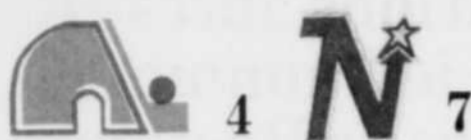
VENDREDI 19 JANVIER 1990

QUÉBEC, 94^e ANNÉE, NO 21
44 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLEAU

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3,00\$
MONTREAL ÎLES DE LA MADELINE GASPESIE ABITIBI 50¢

35¢

LE SPORT



La remontée des Nordiques est arrivée trop tard

Menés 6-2 par les North Stars au début du dernier tiers, hier soir au Minnesota, les Nordiques ont tenté une remontée, mais il était trop tard. **S-2 et S-3**

QUÉBEC

Une exposition de design intérieur, en 1991, à Québec

Au printemps 1991, une dizaine de pays participeront, à Québec, à une compétition et à une exposition internationale de design intérieur. **A-3**

LE CANADA

La défection de Vander Zalm n'inquiète pas Mulroney

Le premier ministre de la Colombie-Britannique a rallié hier le camp des adversaires de l'accord du lac Meech, mais Mulroney demeure imperturbable. **A-8**

LE QUÉBEC

Hydro-Québec ne peut faire suspendre le droit de grève

Hydro a échoué, hier, dans sa tentative de faire suspendre le droit de grève de ses employés ou d'obtenir une ordonnance du Conseil des services essentiels. **A-5**

LA RÉGION

Une entente de principe intervient au Mont-St-Anne

Une entente de principe est intervenue, hier soir, entre le syndicat des 460 employés du Parc du Mont-Sainte-Anne et la Société des établissements de plein air. **A-3**

L'ÉCONOMIE

Le cas Campeau fait jaser les actionnaires de la BN

Le président André Bérard a vécu une assemblée des actionnaires assez houleuse, hier, les prêts d'argent à Robert Campeau ayant été au centre des débats. **B-1**

LES ARTS

Un « radio concert » peu ordinaire

Radio-Canada présente, ce soir au Palais Montcalm, un « radio concert » public de la version française de l'opéra de chambre « Le Fou », de Harry Somers. **C-1**

L'ÉDITORIAL

Paul Martin, sans bruit ni passion

Candidat à la succession de John Turner, Paul Martin ne suscite pas les passions; le public hésite. Mais il ne faut pas l'éliminer sous le seul prétexte de l'alternance. **A-6**

L'INDEX

Québec et l'Est québécois	A-3 et A-4
Le Québec	A-5
Le Canada	A-7 et A-8
Le Monde	B-6 à B-8

Alain Bouchard	A-5
Annonces classées	C-6 à C-10
Arts	C-1 à C-5
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-7
Carrières et professions	B-6
Décès	C-11 et C-12
Économie	B-1 à B-5
Éditorial	A-6
Feuilleton	C-8
Horoscope	C-7
Mots croisés	C-10
Mot mystère	C-9
Où aller à Québec	C-5
Patron	C-10

LA METEO

Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum: -12 à -14. Vents d'ouest de 30 à 50 km/h diminuant en après-midi. Demain: des nuages. **S-16**

Audacieux mémoire de l'Association des hôpitaux La gratuité remise en question

Dans un mémoire sur le financement des hôpitaux qu'elle rend public aujourd'hui, l'Association des hôpitaux (AHQ) suggère au gouvernement divers moyens « non conventionnels » pour financer le réseau de santé du Québec, comme la création d'un régime d'épargne-hébergement et le paiement des frais d'hôtellerie par le malade. Qui plus est, certains services pourraient ne plus être couverts par le régime d'assurance-maladie.

par LOUISE LEMIEUX
LE SOLEIL

Toutefois toutes ces suggestions ne devront pas pénaliser

ceux qui ne peuvent payer, afin de préserver le principe de l'accessibilité, assure une source bien informée dans le milieu hospitalier de Québec.

EXCLUSIF
L'Association des hôpitaux du Québec a repris cette année une tradition annuelle, interrompue depuis 1985, de présenter au ministre de la Santé et des Services sociaux un mémoire sur un problème particulier des hôpitaux québécois. Cette année, tenant compte des besoins financiers immenses du réseau de la santé, et des ressources limitées du gouvernement, l'AHQ a voulu trouver

des solutions pour maintenir la qualité des services de santé du Québec.

Lundi dernier, les représentants de l'AHQ ont présenté leur mémoire aux ministres Marc-Yvan Côté (Santé et Services sociaux) et Gérard D. Levesque (Finances), dans les bureaux de ce dernier.

L'attaché de presse du ministre Côté, M. Christian Coulée, a confirmé cette rencontre. « Le gouvernement étudie le mé-

moire de l'AHQ », a-t-il précisé. Le mémoire porte-t-il sur des nouvelles sources de financement? « Quand on parle de problème dans les hôpitaux, ce sont toujours des problèmes financiers », admet, laconique, l'attaché de presse.

La rencontre de lundi est aussi confirmée au cabinet du ministre des Finances. « Ce n'est pas étonnant que M. Le-

Suite A-2, AHQ...

Le taux d'escompte chute à 12,14 %

OTTAWA (PC) — La Banque du Canada a abaissé son taux d'escompte de 12,43 à 12,14 %, hier.

Ce recul, de plus d'un quart de point, est le premier signe annonciateur d'une détente du loyer de l'argent. Mais il ne faudrait pas croire pour autant que les banques vont réduire du jour au lendemain leur taux d'intérêt privilégié, lequel affiche 13,5 % depuis le mois de mars 1989.

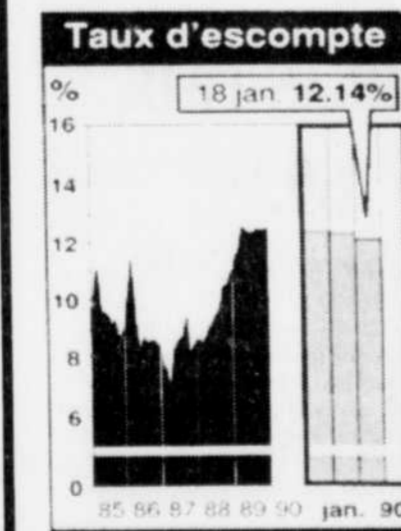
« Je ne pense pas qu'elles bougeront avant de voir ce qui surviendra la semaine prochaine », a estimé un économiste.

Un de ses confrères a abondé dans le même sens, tout en se félicitant de la baisse notable du taux d'escompte intervenue hier. « C'est un bon départ pour remettre nos taux d'intérêt, nos taux de change et notre économie sur la bonne voie. »

Entre-temps, le dollar canadien a fondu d'environ un demi-cent face à la devise américaine sur les marchés des changes, alors que la tendance à la baisse de nos taux d'intérêt rendait les investisseurs étrangers nerveux.

La « piasse » a ouvert en baisse à 85,46 cents US et est tombée à 85,24 en début d'après-midi, puis elle a pris de la hauteur et cotait finalement 85,36 cents US, soit un recul de 46-100 par rapport au jour précédent en clôture.

« La tendance du dollar canadien est résolument à la baisse », a affirmé un cambiste.



Source: Banque du Canada (PC)

Ordre national du Québec



L'ex-maire de Québec, M. Jean Campeau, et Mme Rose Ouellette, surnommée la Poune, plaisantent avec le premier ministre, M. Robert Bourassa, après la remise de l'Ordre national du Québec.

25 nouveaux lauréats

QUÉBEC — « Vous honorez le Québec en acceptant cette décoration », a déclaré hier le président du conseil de l'Ordre national du Québec, le juge en chef Alan B. Gold, aux 25 Québécois qui venaient d'être décorés.

par BERNARD RACINE
de la Presse canadienne

Les décorations leur ont été remises par le premier ministre Robert Bourassa lui-même au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée dans le Salon rouge de l'Assemblée nationale en présence de parents et d'amis.

L'ainé des récipiendaires, M. Jack Cummings, un philanthrope de Montréal, âgé de 92 ans, s'était fait représenter par son fils. Plusieurs octogénaires se sont par ailleurs présentés eux-mêmes au Salon rouge chercher leur décoration, dont Mme Rose Ouellette (La Poune), 86 ans.

« Les Québécois sont collectivement redevables à ces femmes et à ces hommes

parce qu'ils ont contribué à l'épanouissement et au rayonnement de notre société », a dit M. Bourassa dans une allocution. Ils ont droit au respect et à l'admiration de leurs concitoyens et « ils s'avèrent également une riche source d'inspiration et de motivation pour la jeunesse québécoise ».

« C'est moi qui reçois cette décoration, mais je la reçois au nom de tous nos employés qui ont contribué au succès de Bombardier. Ce n'est pas vraiment une décoration personnelle », a commenté M. Laurent Beaudoin, PDG de Bombardier, après la cérémonie. La décoration est bien partagée puisque Bombardier compte environ 7000 employés au Québec.

Ont été reçus dans l'Ordre à titre de Grands Officiers: MM. Jean Campeau, PDG de la Caisse de dépôt et placement, Maxwell Cummings, philanthrope de Montréal, Mme Simone David-Raymond, fondatrice de l'hôpital Marie-Enfant, et M. Clément Morin, p.s.s., seul maître de paléologie musicale au pays.

Ont été reçus à titre d'officiers: MM. Laurent Beaudoin, président de Bombardier, Louis Berlinguet, homme de science, David Culver, ex-président d'Alcan, Léon Dion, politologue, Jean-Éthier Blais, professeur de littérature et critique littéraire, Mme Antonine Maillet, écrivaine et dramaturge, MM. Jean Pelletier, ex-maire de Québec, Clermont Pépin, compositeur et ex-directeur du Conservatoire de Montréal.

Suite A-2, Ordre...

Mme Bacon promet sans se compromettre

SAINT-GEORGES — Dans son discours d'ouverture du sommet socio-économique de la région Chaudière-Appalaches, hier soir, la ministre responsable du Développement régional, Mme Lise Bacon, a laissé échapper peu d'indices sur les éventuels engagements du gouvernement du Québec. Elle a toutefois précisé que les municipalités régionales de comté plus démunies de la région ne seront pas laissées pour compte.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

« Soyez assurés qu'au cours des deux prochains jours, nos réponses aux 99 projets présentés tiendront compte d'un certain équilibre entre les diverses MRC, leur degré de difficulté et de leur capacité res-

pective d'implication financière », a déclaré Mme Bacon devant les quelque 400 promoteurs et observateurs qui avaient envahi la grande salle du Georgesville. Une présence remarquée dans la foule, Mme Sheila Copps, candidate à l'investiture libérale fédérale.



La ministre a cependant prévenu l'auditoire que la générosité gouvernementale a ses limites. Au terme de l'exercice de négociation, demain soir, des promoteurs s'abriteront le champagne tandis que d'autres retourneront dans leur patelin avec leur petit bonheur.

Mais, comme le signale Mme Bacon, les promoteurs malchanceux auront eu l'heure juste. « Les refus, je l'espère, seront expliqués le plus clairement possible afin que l'on soit bien fixé avant de se quitter. »

Le ministre régional et député de Beauce-Sud, M. Robert Dutil, a indiqué pour sa part que « les projets les plus structurants seront retenus ». Dans la même veine, la ministre Bacon ajoute: « L'important est de s'assurer de la viabilité des projets retenus et de

leur caractère prioritaire pour la région. Lorsque nous disons des projets viables ou structurants, cela veut dire de favoriser davantage les immobilisations plutôt que les budgets récurrents. »

Précisant que la démarche entreprise il y a 15 mois par les 11 MRC du territoire et près d'un millier d'intervenants municipaux, socio-économiques, culturels, privés et gouvernementaux a eu un « immense effet mobilisateur »,

Suite A-2, Sommet...

Autres textes en page A-4

Suites de la première page



L'écrivaine Antonine Maillet était au nombre des lauréats de l'Ordre national du Québec.

Ordre...

Treize personnes ont été faites chevaliers de l'Ordre: M. Denys Arcand, cinéaste, Mme Marthe Asselin-Vaillancourt, directrice générale du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels, Mme Aoura Bizzari, bénévole auprès des femmes immigrantes, MM. Jean-Louis Bonenfant, médecin-pathologiste de l'Hôtel-Dieu de Québec, Guy Boulizon, écrivain, Antoine Désilets, photographe, Mme Jeannine Guindon, fondatrice de la profession de psycho-éducateur, M. Naim Kattan, journaliste et critique littéraire, Claude Lavoie, professeur de musique, de Québec, le père Fernand Lindsay, directeur artistique du Festival international de Lanaudière, M. Fernand Nault, maître de ballet et chorégraphe, Mme Rose Ouellette, célèbre artiste populaire et comique du Québec, depuis les années 20, et Luc Plamondon, parolier et pilier de la chanson québécoise moderne.

M. Arcand étant retenu à Los Angeles, il s'était fait représenter par son frère Bernard. Mme Clémence Desrochers représentait M. Plamondon, qui était à Paris. Le père Lindsay s'était aussi fait représenter.

Via Rail...

Jamieson, qui a préparé lui-même les demandes de subvention à la fin de 1988, affirme que la demande pour la subvention de 20 400 \$ a été faite à la suggestion même des fonctionnaires du ministère des Consommateurs et des Sociétés. « Mais c'est en haut lieu que les prises de position de Transport 2000 ne plaisaient pas », a expliqué M. Jamieson.

Le directeur des affaires publiques de Via Rail, M. Marc-André Robitaille, n'a pas retourné l'appel qui lui a été fait hier, mais l'un de ses collègues a confirmé l'authenticité de son document confidentiel.

Pour redorer son image, suggère M. Robitaille, Via doit prendre ses distances avec « ses partisans habituels comme Transport 2000, qu'il faudra neutraliser ». « Si on ne peut s'assurer de son appui, ajoute-t-il, Via devra se dissocier sans équivoque de sa position. La rationalisation du réseau était inévitable et la position de Transport 2000 de sauvegarder toutes les routes à n'importe quel prix est inacceptable et indéfendable. »

Le ministère des Consommateurs et des Sociétés a distribué 600 000 \$ de subventions et 1,2 million \$ de contributions à des organismes bénévoles pendant l'année financière 1989-1990. Près de la moitié a été remis à l'Association des consommateurs du Canada. Aucune subvention n'a cependant été accordée à des organismes étudiant le transport en commun, par chemin de fer ou autrement.

Sommet...

Mme Bacon a insisté à deux reprises pour dire que le sommet économique n'est pas une fin en soi, mais le début d'un véritable partenariat. « Le gouvernement, a-t-elle enchaîné, sera toujours là, le 21 janvier, pour soutenir vos initiatives régionales dans le cadre de ses programmes courants. »

Pour Robert Dutil, Chaudière-Appalaches s'est véritablement façonné une « solidarité régionale » au cours des derniers mois. « Les retombées découlant de l'exercice menant au sommet seront pratiquement plus importantes que celles du sommet. »

Finalement, le président de la conférence socio-économique et maire de Montmagny, M. Gilbert Normand, espère que les autorités gouvernementales porteront une oreille attentive aux besoins exprimés par la région. « La concrétisation de projets d'envergure régionale nous permettra d'atteindre notre autonomie et d'assurer notre développement économique. »

AHQ...

vesque rencontre l'AHQ. La politique financière du gouvernement est souvent faite à partir d'interventions de la population. En période pré-budgétaire, M. Levesque écoute avant de faire son nid », affirme Nicole Arbour, attachée de presse de Gérard D. Levesque.

Solutions «non conventionnelles»

Pour financer le système de santé, les patients pourraient payer une partie des frais d'hôtellerie (qui coûtent actuellement entre 50 \$ et 100 \$ par jour). Un ticket modérateur pourrait aussi être introduit sur les médicaments gratuits. La gratuité de certains services médicaux pourrait être remise en question. Il y aurait lieu d'imposer un tarif à ceux qui bénéficient de l'aide à domicile.

Pour parer les coûts astronomiques reliés au vieillissement de la population, l'AHQ suggère la création d'un régime enregistré d'épargne-hébergement. Le participant à ce régime, similaire à celui de l'épargne-retraite, bénéficierait d'avantages fiscaux.

L'AHQ appuie une idée émise par le président du Conseil du patronat, M. Ghislain Dufour: le crédit d'impôt à rebours. Dans un tel système, chaque Québécois contribuerait à l'assurance-maladie selon son salaire et sa consommation de soins médicaux.

On parle de plus en plus de la privatisation des soins de santé. Cet automne, par exemple, l'Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens du Québec a discuté de ce sujet durant deux jours.

Aucun accident sérieux malgré des routes plutôt glissantes

Les routes de la région étaient très glissantes hier soir, par suite d'une baisse de la température. Enneigée, la route 175 traversant le parc des Laurentides était considérée dangereuse, car en fin de soirée on y signalait une visibilité complètement nulle en raison d'une chute de neige abondante.

par FRANÇOIS ROY
LE SOLEIL

Ailleurs en région, la chaussée était glissante surtout sur le boulevard Laurentien, mais partout la visibilité était de passable à bonne. Selon le préposé aux renseignements Gaétan Hudon de Transports-Québec, « sur la rive sud, allant de Villerooy en passant par la Beauce, Lotbinière et Bellechasse, une neige assez folichonne rendait la conduite automobile particulièrement difficile. Très glissant par endroits, surtout où les employés d'entretien des

routes n'avaient pas encore réparé du d'abrasif.

« Quant aux routes et autoroutes en périphérie de Québec, la visibilité était bonne et le pavé passablement glissant. »

La météo annonçait un temps nuageux, des chutes de température pouvant atteindre -16 degrés la nuit dernière, tandis que le mercure devrait remonter dans les -12 aujourd'hui, avec encore un peu de neige. Un dégel est prévu pour demain avec temps ensoleillé et moins froid alors qu'on anticipe un maximum de -7 degrés.

Le maire de Washington arrêté pour avoir acheté de la cocaïne

WASHINGTON (AFP) — Le maire de Washington Marion Barry a été arrêté, hier soir, dans la capitale fédérale pour avoir acheté de la cocaïne dans un motel de la ville, a annoncé la chaîne de télévision américaine NBC.

Le maire de Washington avait été soupçonné de nombreuses reprises d'acquiescer de la cocaïne,

mais il n'avait jamais fait l'objet d'une inculpation.

NBC a interrompu ses programmes normaux pour annoncer cette information.

DEMAIN DANS LE SOLEIL

Les lecteurs déjà habitués à la formule du cahier Habitat y découvriront demain, des informations relatives à la décoration. D'où une nouvelle en-tête L'HABITAT/LA DÉCORATION. LE SOLEIL entend dorénavant accorder autant d'importance à l'habitat (construction, nouvelles tendances dans ce domaine, projets originaux, créateurs...) qu'à l'intérieur des maisons (décoration, mobilier, aménagement, nouveau design...). Les personnes intéressées à communiquer avec le journaliste Yves Therrien, qui travaille dans ce secteur, doivent composer le 647-3394.

Six arrestations après une chasse à l'homme dans les rues de Beauport

Les policiers de Beauport ont procédé à l'arrestation de six personnes, hier matin, vers 8 h 45, après une chasse à l'homme dans l'avenue Royale, pour attraper un jeune homme de 18 ans qui venait de recevoir une râclée.

par FRANÇOIS ROY
LE SOLEIL

L'histoire rocambolesque a débuté quand l'individu s'est présenté dans une maison, pour obtenir de la drogue. Les trois hommes sur place, en plus de deux femmes, lui ont fait, selon toute apparence, un bien mauvais parti, mais il parvint à s'enfuir le visage ensanglanté.

Courant de l'autre côté de la rue, vers une station d'essence, coin Labelle et Royale, l'individu s'empara du véhicule d'une femme et prit la direction ouest. Ayant été témoin de la scène, à

bord d'une mini-pompe à incendie, un pompier de Beauport lui donna la chasse tout en prévenant les policiers d'établir un barrage.

Le jeune homme vint en collision avec un autre véhicule au coin de Royale et Carmichael, où il n'y eut qu'un blessé mineur. Mais il continua sa course pour venir se buter sur le barrage policier monté au coin de Royale et du Temple. Il fut aussitôt arrêté, tout en donnant les informations permettant d'inculper également les autres personnes qui seront accusées de voies de fait et possession de drogue dans le but d'en faire le trafic. Les six inculpés devraient comparaître ce matin.



TWIK

ROBES TWIK
29.95
rég. jusqu'à 55.00

collection twik, des robes une et deux-pièces, courtes, longues, droites, amples, taille coupée, en jersey de coton ou rayonné, unies ou imprimés fleurs et géométriques, couleurs et grandeurs désassorties.

PANTALONS TWIK
29.95
rég. jusqu'à 75.00

des pantalons à plis, droits, évasés, fuseau, en gabardine, coton, velours côtelé, laine, tweed, jean, couleurs et grandeurs désassorties.

PULLS POLAIRES
49.95
rég. 85.00

en ouatiné polaire double face, forme pull-over avec liséré contrastant, idéal pour le ski de fond, couleurs et grandeurs assorties.

BLOUSONS DE SKI
69.95
rég. 225.00

deux styles exclusifs, forme anorak taille coulissante ou blouson, les deux entredoublés de 80% duvet, 20% plumes, couleurs et grandeurs assorties.

PARKAS TWIK
69.95
rég. jusqu'à 170.00

pour twik, des parkas style blouson, longueur trois-quarts ou manteaux longs genre trench à doublure amovible avec détails de couleurs en contraste, empiècements, broderie, choix de coloris, grandeurs désassorties.

TEE-SHIRTS TWIK
19.99
rég. jusqu'à 45.00

toutes sortes de tee-shirts en jersey de coton, maille française, tricot jacquard, col haut, boutonné, drapé, couleurs et grandeurs désassorties.

TWIK

PULLS TWIK
19.99
rég. jusqu'à 70.00

des pulls en maille fine, shetland, angora, chenille, maille pointelle, maille unie, tricot jacquard, toutes sortes de styles, encolure ronde, V, col montant, cardigan, vestes sans manches, couleurs et grandeurs désassorties.

COLLANTS COTON/LYCRA TWIK
8.99
rég. 14.00

des collants exclusifs à twik en mélange de coton de lycra extensible, noir, marine ou blanc, tailles p.m.g.t. dans la collection.

LA QUOTIDIENNE
tirage du 18 janvier
3-9-8
3-6-8-9

LE SOLEIL
390, rue St-Vallier Est
Québec (Québec) G1K7J6

Service aux abonnés	647-3333
Annonces classées	647-3311
Carrières et Professions	647-3270
Publicité Détaillants	647-3435
Publicité Générale	647-3266
Rédaction	647-3394
Promotion	647-3342
Renseignements	647-3233

la maison

simons

LE NOUVEAU SIMONS PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

Concours international de design intérieur à Québec en 91

Québec sera ville hôte d'une compétition et d'une exposition internationale de design intérieur au printemps de 1991.

par YVES THÉRIEN
LE SOLEIL

C'est ce qu'a annoncé en conférence de presse hier, M. Stéphane Thériault, président de Ski-Vision. Le « Mondial du design intérieur », qui comprendra une compétition internationale et une exposition, accueillera des designers d'intérieur reconnus provenant d'au moins 10 pays.

« Les participants, a expliqué M. Thériault, seront invités à aménager un nombre égal d'espace de 1200 pieds carrés faisant tout aussi bien intervenir leur expertise que leur identité culturelle. » Un jury international choisira le lauréat du concours à partir de critères qui seront dévoilés prochainement. Le public, pendant l'exposition, sera invité à voter pour le « prix du public ».

L'événement devrait rassembler une trentaine de designers dont l'identité sera connue dès le mois de juin. Chacun des candidats aura à aménager entièrement un espace situé à l'intérieur d'un immeuble neuf qui sera construit sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec. Les esquisses ainsi que les plans et devis de chacun des aménagements devront être terminés pour le début des travaux de construction de l'édifice prévu pour le 1er septembre.

Lorsque les travaux de construction et d'aménagement seront terminés vers le mois de mars 1991, indiquait M. Thériault, le public pourra visiter pendant deux mois les lieux faisant l'objet de la compétition et voter pour ce qui lui apparaîtra être le plus bel aménagement.

Citoyen poignardé : Linda Deschênes condamnée à six mois de prison

Le juge Gilles Carle a entériné la suggestion de la poursuite, hier, et a condamné Linda Deschênes, âgée de 30 ans, à six mois de prison. En novembre, cette dernière avait poignardé un homme, dans une roulotte, à Val-Bélair.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

La procureure de la Couronne, Me Chantale Pelletier, a fait sa suggestion en tenant compte du fait que l'inculpée était déjà détenue depuis la mi-novembre. Bien que la jeune femme ne possède aucun antécédent judiciaire, a noté l'avocate, il n'en demeure pas moins que la victime a subi des blessures graves et que l'homme de 61 ans a dû être hospitalisé.

La procureure de la poursuite et l'avocat de l'accusé, Me Réjean Boutin, étaient d'accord pour considérer le cas de Linda Deschênes comme particulier. Sa personnalité a en quelque sorte atténué son intention de commettre le crime. Convenant que les conséquences auraient pu être beaucoup plus graves, son avocat s'est dit d'accord avec la suggestion de la poursuite quant à la sentence.

Prenant tous ces éléments en considération, le juge Carle n'en a pas moins souligné qu'il n'avait pas le choix d'envoyer Linda Deschênes en prison. A la limite, a-t-il ajouté, l'accusation aurait même pu en être une de tentative de meurtre.

Invitée par son avocat à s'adresser au juge, l'accusée n'avait rien à lui dire. Outre sa sentence, elle sera soumise à une période de probation de six mois.

Trois vols qualifiés

QUÉBEC — Le dernier d'une série de vols à main armée est survenu hier soir vers 19 h, à l'Accommodation Julie de la rue Montmagny, où un individu armé d'un couteau s'est fait remettre le contenu du tiroir-caisse. Deux autres vols avaient été signalés antérieurement, l'un dans un dépanneur de la rue Caron et l'autre sur la rue Évangéline, à Beauport.

Blais n'est pas très convaincu de la valeur du plan de relance de MIL

Le ministre Pierre Blais trouve pour le moins « prématurées et exagérées » les informations voulant que le plan de relance des chantiers navals de Marine Industrie ait été réjeté.

par MARCEL COLLARD
et GILLES BOIVIN
LE SOLEIL

Au cours d'un petit déjeuner avec les journalistes, hier matin à Québec, le ministre responsable de la région ne s'est pas montré très alarmiste quant à l'avenir de la MIL, mais il n'était pas non plus très convaincu de la valeur du plan de relance qu'il associe plutôt à une facture de plusieurs millions qu'on cherche à relier au gouvernement fédéral.

Il lui apparaît que les problèmes financiers de la MIL sont reliés à des clauses d'un contrat ordinaire qu'elle a signé

avec le gouvernement. « C'est comme si je donnais un contrat de 100 000 \$ pour la production d'un bien, à la suite d'un appel d'offres, et que l'entrepreneur venait ensuite me dire qu'il ne pouvait honorer ses obligations. »

Selon M. Blais, tant que le Canada sera entouré par trois océans, qu'on aura besoin de construire ou de réparer des bateaux de toutes sortes, il faudra répartir les chantiers navals à la grandeur du pays et partager les contrats. « La MIL, a-t-il ajouté, a des contrats de commandes jusqu'en 1992 pour garder 2000 emplois. On m'a demandé, comme ministre

responsable de la région, de dénicher des contrats pour assurer des emplois. Il reste à accélérer la préparation de la liste des besoins pour assurer le maintien des emplois après 1992.

Rencontre des 2 ministres

Par ailleurs, comme l'avait laissé entendre M. Blais, le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Gerald Tremblay, a confirmé qu'il aurait une rencontre la semaine prochaine avec son homologue fédéral Harvie Andre pour discuter de la situation des chantiers navals québécois.

Interrogé hier, M. Tremblay a refusé d'indiquer s'il avait de nouveaux arguments à déposer à la défense du plan de redressement soumis par Marine Industrie. M. Andre a opposé une

fin de non-recevoir au programme en trois points du groupe MIL qui demandait l'élimination des pertes de la division navale depuis 1987, ou de rouvrir les contrats signés avec les compagnies St. John's Shipbuilding et Litton System pour récupérer les pertes afférentes à la construction des frégates et la rénovation des destroyers, ou encore de garantir des contrats de construction au-delà de 1992.

Si le « gouvernement fédéral maintient qu'il a fait tous les efforts qui lui reviennent pour assurer la survie de l'industrie maritime québécoise et nous refuse tout nouveau contrat, il devra porter seul la responsabilité de la fermeture des chantiers québécois », a répété le ministre Tremblay.



Le ministre Pierre Blais souhaite que le projet d'école de marine soit discuté et amélioré.

Pointe-à-Carcy : le projet d'école de marine n'était pas mûr (Blais)

Le projet d'implantation d'une école de la marine, sur la Pointe-à-Carcy, dans le Vieux-Port de Québec, n'était pas mûr et pas assez complet pour être évalué à sa juste valeur.

par MARCEL COLLARD
LE SOLEIL

C'est l'opinion du ministre responsable de la région, M. Pierre Blais. Celui-ci trouve regrettable que la formation du comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy ait été considérée comme « une bonne occasion » d'implanter un centre francophone de la marine, moyennant certains aménagements des hangars déjà construits.

Au cours d'un déjeuner de presse, hier matin, M. Blais a souhaité que le projet soit discuté et amélioré et qu'on regarde s'il n'y aurait pas d'autres hypothèses.

Le rapport du comité consultatif manifestait des réticences devant les intentions de la marine et privilégiait plutôt l'aménagement d'un parc public. A ce propos, M. Blais doit prochainement rencontrer le ministre des Travaux publics, M. Elmer Mackay, pour discuter du rapport qui, a-t-il dit, « escamote l'aspect du développement économique ». Toutefois, il croit nécessaire de prendre le temps voulu pour réfléchir, de s'assurer que le rapport reflète bien les vœux de la population, tout en affirmant que l'accès du public restait un principe sacré.

Comme il l'avait affirmé la veille, au cours d'une discussion entre les membres du caucus des députés conservateurs de la région et du comité exécutif de la ville de Québec, plusieurs dossiers doivent être réactivés, notamment le versement de compensations tenant lieu de taxes sur le Parc des champs de bataille et la mise en valeur du parc de l'Artillerie, relié à la construction d'un stationnement à proximité de l'Hôtel-Dieu de Québec... un problème qui traîne depuis des années.

M. Blais a donné l'assurance que le gouvernement veillerait à assurer que la construction des installations de transbordement d'alumine, à l'Anse-au-Foulon, pour l'usine d'Alumac, respectera l'environnement.



Bonhomme Carnaval a prêté main-forte hier soir au chef André Bourbeau pour couper une réplique en gâteau de son palais de neige. La pièce de 16 pieds de long avait été fabriquée par 18 étudiants adultes de la polyvalente de Charlesbourg.

5000 personnes ont pu déguster une réplique en gâteau du palais de glace

Le palais du Bonhomme Carnaval se trouvait hier aux Galeries de la Capitale : l'avantage notable que cette réplique avait sur l'original qu'on trouve face au parlement, c'est qu'on pouvait la déguster.

par RICHARD CÔTÉ
LE SOLEIL

C'était en fait un immense gâteau

de plus de 16 pieds de longueur, 48 pouces de largeur et 39 pouces de hauteur, représentant à une échelle d'un quart de pouce au pied, la structure de

neige qu'on est présentement à ériger près des murailles du Vieux-Québec.

« Pâte genoise et glaçage fondant », nous a dit le chef André Bourbeau qui a supervisé la fabrication de cette pièce gigantesque à laquelle ont participé, pendant plus de 18 heures, une vingtaine d'étudiants adultes de la polyvalente de Charlesbourg encadrés par deux de leurs professeurs.

Trois cents livres de sucre, 300 livres de farine, 1800 oeufs, 100 livres de beurre, 150 livres de graisse et 130 livres de fondant, voilà quelques chiffres impressionnants qui décrivent en quelque sorte l'importance du projet.

Aussitôt présenté au public qui « magasinait » dans ce centre commercial hier soir, le « palais en gâteau » a été coupé en 5000 morceaux dont plus de 1000 ont été distribués aux badauds.

Les quelque 4000 morceaux qui restaient ont été distribués sur-le-champ par des membres des 15 clubs Optimiste de la région dans une quarantaine d'organismes et associations qui s'occupent des personnes âgées et des plus démunis.

Collecte de sang

Franc succès aussi hier de la 24e collecte de sang du Carnaval de Québec au cours de laquelle on a accueilli 419 donateurs de ce précieux liquide.

« Ça fait 15 ans que nous n'avions pas connu une telle affluence, a dit le président de cette collecte de sang, M. Ghislain Jacques, et cela n'aurait pu être possible sans la participation active des Galeries de la Capitale, de CHRC, de Croissant Plus, des bénévoles du



Carnaval et de toute l'équipe de la Croix-Rouge. »

Cette clinique dont l'objectif était de 325 donateurs s'est tenue de 10 h à 20 h hier aux Galeries de la Capitale et a été vivement encouragée par les visites du Bonhomme et des duchesses de ce 36e carnaval. L'année dernière, 350 personnes s'étaient présentées pour donner de leur sang.

Une entente de principe intervient au Mont-Ste-Anne

Une entente de principe est intervenue hier soir, entre le syndicat des 460 employés du Parc du Mont-Sainte-Anne et la Société des établissements de plein air du Québec.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

Le président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, M. Jean-Louis Harguindeguy, a indiqué qu'il entendait recommander cet accord à ses membres lors d'une assemblée générale, lundi.

Sans vouloir préciser le contenu de l'entente, M. Harguindeguy affirme que la clause « orphelin », principale cause de litige entre les deux parties, sera abandonnée.

Actuellement, 40 % du personnel de la station touche un salaire inférieur de 20 % à celui de leurs collègues embauchés avant le 4 juin 1986.

Le SFPQ proposait d'atteindre la parité salariale en quatre ans.

Les dernières heures de négociations ont aussi permis de bonifier les primes des employés. Si l'entente est entérinée par ceux-ci, la grève prévue pour les 27 et 28 janvier sera annulée.

Certains pôles économiques voient leur développement entravé

La déficience du réseau routier défavorise le milieu

THETFORD MINES — Certains pôles économiques de la région Chaudière-Appalaches sont défavorisés à cause de la déficience du réseau routier. L'absence de moyens de communications adéquats avec les grands axes de transport entrave leur développement. Le milieu fonde de grands espoirs en la conférence socio-économique qui a entrepris ses travaux, hier soir, à Saint-Georges de Beauce pour améliorer cette situation.

Développement régional

Garon souhaite une meilleure coordination

Dès qu'il en aura l'occasion, le député de Lévis et critique de l'Opposition officielle en matière de Développement régional, M. Jean Garon, fera au moins deux suggestions visant à accroître l'efficacité des conférences régionales.

par GILLES PÉPIN
LE SOLEIL

M. Garon souhaite d'abord une plus grande coordination en ce qui concerne l'affectation des ressources gouvernementales dans les régions. Il aimerait que le ministre responsable du Développement régional puisse davantage exercer un rôle d'arbitre, de façon à favoriser l'entente entre les ministères pour que chaque région bénéficie équitablement de l'aide du Québec.

À titre d'exemple d'une mauvaise affectation des ressources, Jean Garon se souvient encore du sommet de la Gaspésie, où un tomodensitomètre avait été refusé à l'hôpital de Chandler, alors qu'un deuxième terrain de golf avait été autorisé pour la zone de Gaspé.

Sa deuxième suggestion, qu'il confiait aussi au SOLEIL, hier, aurait pour effet de faire plus de place, dans la préparation et lors de la tenue d'un sommet régional, aux dirigeants d'entreprises de transformation et aux représentants élus du secteur social. Une

par FORTUNAT MARCOUX
LE SOLEIL

Les projets de voirie qui sont présentés au sommet nécessitent des investissements importants : prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à Saint-Georges, 55 millions \$;

conférence socio-économique, à son avis, regroupe actuellement trop de maires par rapport aux vrais représentants des PME.

Respectueusement

Ce qui n'empêche pas le député et critique de l'Opposition Jean Garon d'avoir du respect pour la ministre Lise Bacon, responsable depuis peu du Développement régional dans le gouvernement Bourassa.

Une déclaration récente de Mme Bacon qui veut assurer une équité entre les régions et les différentes zones à l'intérieur d'une région peut laisser croire qu'il s'agit d'un vœu pieux. Mais Jean Garon précise sans plus hésiter qu'il connaît déjà la ministre comme une femme catégorique et

réfection de la route Kennedy et de la route 277 dans le territoire des MRC de Bellechasse et de Desjardins, 30 millions \$; réfection de la route 112 dans le territoire de la MRC de l'Amiante (10 à 30 millions \$); nouveau pont et réfection de la route 276 entre Saint-Joseph et Saint-Joseph-des-

Érables, 12 millions \$; un lien entre le chemin du Sault via la route 132 à Saint-Romuald, et le secteur du centre hospitalier à la limite de Charny et de Saint-Jean-Chrysostome, 6,8 millions \$; amélioration des voies d'accès au parc Frontenac et au centre de ski et de golf Adstock, dont la construction d'un lien entre les routes 267 et 108, 5 millions \$; voie de raccordement entre la MRC Les Etchennins et l'autoroute 73, 2 million \$.

Le secteur du tourisme a aussi ses priorités : développement d'un centre d'interprétation ferroviaire à Charny (4,5 millions \$), développement des infrastructures du bassin de Montmagny et acquisition d'une navette maritime de transport à l'île aux Grues (4 millions \$).

Dans le secteur de la culture, le dossier majeur est le développement de la Maison Desjardins à Lévis-Lauzon dont la construction d'une salle polyvalente de 1000 sièges. Ce projet nécessite un investissement de 16 millions \$. L'aide gouvernementale demandée est de 8,6 millions \$.

Les autres projets qui ont été déposés concernent, à Thetford, le déménagement du musée dans l'ancienne mine d'amiante King et la création d'un centre national de minéralogie, au coût de 5,2 millions \$, à Saint-Joseph, la transformation de l'ancien couvent en une maison de la culture (3 millions \$), et la construction d'un centre culturel à Saint-Georges, au coût de 2,3 millions \$.

Inondations

Les priorités dans les autres secteurs sont :

Environnement : protection contre les inondations à Sainte-Marie dont la construction d'un barrage amovible, 20 millions \$; traitement du lisier de porc pour réduire la pollution de l'air et des eaux dans les municipalités agricoles des MRC de Lotbinière, Bellechasse, Nouvelle-Beauce, Desjardins et Montmagny, 2 millions \$; projet pilote dans les MRC L'Islet et Nouvelle-Beauce pour une étude en vue du traitement et de l'élimination des boues de fosses septiques et d'épuration en milieu rural, 1 million \$; à Beauceville, projet pilote pour limiter les effets de la débâcle printanière en redressant le lit de la rivière Chaudière, et en y construisant un barrage amovible. On en profiterait pour aménager une île (parc) sous le pont. L'investissement total nécessaire est de 915 145 \$.

Santé et services sociaux : transformation du centre d'accueil de Cap-Saint-Ignace en un centre d'hébergement de soins prolongés pour desservir la population de la MRC de Montmagny, 6,8 millions \$; transformation de lits d'hébergement dans les cinq centres d'accueil de la MRC de Lotbinière en lits de soins prolongés, 4,2 millions \$; Centre hospitalier de l'Amiante, 3,3 millions \$, pour le déplacement de 20 bénéficiaires âgés au pavillon Saint-Joseph, la création d'un centre de jour pour personnes âgées, et pour l'amélioration et l'ajout de services et d'équipements; réaménagement du service des urgences à l'Hôtel-Dieu de Lévis, 3 millions \$. Plusieurs projets sont liés à des services en santé mentale.

Aujourd'hui et demain

Un horaire serré pour les participants

Après les discours d'ouverture prononcés hier soir, au centre des congrès Le Georgesville, à Saint-Georges, la conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches se déroulera rondement, aujourd'hui et demain.

par GILLES PÉPIN
LE SOLEIL

Les projets seront négociés rapidement et par secteur d'activité, en commençant par ceux reliés à l'agro-alimentaire et suivant surtout un horaire très serré et qui doit être scrupuleusement respecté, a fait savoir le comité d'orientation que préside le maire de Montmagny, M. Gilbert Normand.

La ministre responsable du Développement régional, Mme Lise Bacon, présidera la délégation ministérielle qui prendra place autour d'une grande table où se trouveront également le président Gilbert Normand, les députés provinciaux de la région, les 11 préfets et des intervenants socio-économiques. Environ 300 observateurs pourront assister aux délibérations.

Les promoteurs de projets se succéderont à la table, chacun ayant au maximum huit minutes pour donner ses explications et tenter de convaincre le ministre qui donnera immédiatement sa réponse à la demande de subvention. Le chef de chaque délégation sectorielle aura l'occasion de faire ses commentaires. La présence de chaque ministre à la table de négociation aura une durée qui variera selon le nombre de projets qui lui seront présentés. L'Opposi-

tion y sera aussi représentée officiellement.

Jusqu'en soirée

Aujourd'hui, les ministres Michel Pagé (Agriculture), Pierre Paradis (Environnement), Yvon Picotte (Affaires municipales), Gerald Tremblay (Industrie et Technologie), Sam Elkas et Yvon Vallières (Transports), Claude Ryan (Éducation et Enseignement supérieur), Raymond Savoie (Mines), Marc-Yvan Côté (Santé et Services sociaux) se succéderont à la table jusqu'à tard en soirée.

Demain seront débattus successivement les projets relatifs aux communications, à la forêt, au tourisme, aux loisirs et à la culture.

Il est à prévoir qu'à la fin de ces délibérations, la ministre Lise Bacon, après avoir fait le bilan des engagements gouvernementaux, autorisera la création d'un conseil régional de concertation et de développement (CRCD) pour Chaudière-Appalaches, un organisme qui prendra la relève du comité d'orientation de la conférence socio-économique.

Le nouveau CRCD assurera le suivi du sommet, ce qui se traduira notamment par la signature, en avril, d'une entente-cadre devant lier officiellement le gouvernement du Québec et la région. Une

conférence biennale doit avoir lieu, en 1992, pour que les intervenants socio-économiques de la région puissent faire le point sur les réalisations et les projets en hésitation.



Sheila Copps a profité de la tenue du sommet pour chercher à obtenir des appuis dans cette course à la succession de John Turner.

Sheila Copps en profite pour chercher des appuis

SAINT-GEORGES — La conférence socio-économique de la région de Chaudière-Appalaches qui a été inaugurée, hier soir, à Saint-Georges de Beauce, a servi de tremplin à Mme Sheila Copps, candidate à la chefferie du Parti libéral du Canada.

par FORTUNAT MARCOUX
LE SOLEIL

Accompagnée d'une dizaine d'organismes, dont le maire de Beauport, Jacques Langlois, et l'ancien député fédéral de Lévis, Gaston Gourdes, Mme Copps a profité de la tenue du sommet pour chercher à obtenir des appuis dans cette course à la succession de John Turner.

Elle a rencontré des maires, dont Vincent Chagnon, de Lévis-Lauzon, Gilbert Normand, de Montmagny, Pierre-Maurice Vachon, de Sainte-Marie. Aucun ne lui a accordé ouvertement son appui. M. Chagnon a déclaré que Mme Copps a toute son admiration et sa sympathie. « C'est une

femme qui a du panache. »

Mme Copps a eu des entretiens avec des députés, dont Robert Dutil, de Beauce-Sud, Lewis Camden, de Lotbinière. Le député péquiste de Lévis, Jean Garon, l'a croisée et lui a souhaité bonne chance.

Une grande affiche placée dans le lobby de l'hôtel Georgesville, où se déroulent les délibérations, soulignait la présence de Mme Copps. Cette dernière a assisté aux discours d'inauguration du sommet. Le maître de cérémonie a souligné sa présence.

Mme Copps a quitté les lieux après le cocktail. « Nous avons eu une occasion en or et nous ne l'avons pas ratée », a dit avec satisfaction Gaston Gourdes.



Des appuis à une deuxième université

Le projet d'implantation d'une constituante de l'Université du Québec sur le territoire Chaudière-Appalaches reçoit de nouveaux appuis. La Conférence des présidents des commissions scolaires de la région juge qu'il s'agit de la solution à privilégier pour accroître le taux de scolarisation particulièrement bas sur la rive droite de Saint-Laurent. Par ailleurs, l'homme d'affaires beauceron Hervé Pomerleau demande, par le biais d'une requête, à tous ses pairs d'appuyer sans réserve la venue d'une deuxième université dans la grande région de Québec. Cet après-midi, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science fera connaître ses couleurs face à ce projet.

(ANNONCE)



AU-DESSUS DE QUÉBEC, PEUT-ÊTRE À LA RECHERCHE... DE DécoMeuble.

Des points de couleurs se déplaçant à grande vitesse dans le ciel québécois sont apparus récemment en différents endroits. Comme DécoMeuble a déjà la visite d'un Extra-terrestre, les gens ont vite fait la relation. Concours de circonstances, machination, qui peut le dire, peut-être que les conditions de DécoMeuble sont à ce point intéressantes qu'elles ont attiré de lointains visiteurs?

Ravivez votre plaqué argent.

25% de rabais.

offre limitée du 13 janvier au 3 février

Malgré sa beauté, l'argent finit par vieillir et s'user. Vous avez des articles en argent qui sont rayés ou ternis? Apportez-les chez SERVICE BIRKS. Nos spécialistes du "replacage" prendront grand soin de vos biens en argent pour qu'ils retrouvent leur superbe éclat original. Hâtez-vous!

Service BIRKS

La demande d'Hydro de suspendre le droit de grève n'est pas retenue

Hydro-Québec a échoué, hier, dans sa tentative de faire suspendre temporairement le droit de grève de ses 14 000 employés ou d'obtenir une ordonnance du Conseil des services essentiels.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

La présidente du Conseil, Mme Madeleine Lemieux, constate que les retards et les refus d'effectuer les travaux prévus à la liste des services essentiels se sont résorbés et semblent être exécutés de façon acceptable depuis le débrayage des 14 000 techniciens, employés de bureau et de métiers, lundi.

À la lumière des explications fournies par les représentants du Syndicat canadien de la fonction publique, le Conseil a donc finalement décidé, hier, qu'il n'était pas opportun de convoquer les parties à une audition publique pour disposer de la demande formulée, lundi, par Hydro-Québec.

Le Conseil donne toutefois un avertissement aux syndicats, en ce qui concerne la réparation des câbles de première contingence,

tout particulièrement dans la région Montmorency (Québec et les environs). « Un câble doit être considéré de première contingence et réparé sans délai à chaque fois qu'il s'avère l'alternative prévue pour réalimenter la clientèle de la façon la plus rapide et la plus efficace à l'occasion d'une panne. La construction d'une ligne aérienne parallèle ne constitue pas une telle alternative, sauf si l'employeur l'a ainsi prévu », précise le Conseil. Dans la région Montmorency, 11 câbles souterrains sont actuellement privés d'alimentation de relève, ce qui, en cas de bris, pourrait occasionner des pannes de 12 à 30 heures.

« Hydro-Québec comprend mal la décision du Conseil des services essentiels », a déclaré au SOLEIL la porte-parole Francine Charest. « Le conflit n'a pas eu jusqu'à maintenant d'impacts majeurs, mais nous ne sommes cependant pas à l'abri des intempéries. »

Hydro examinait, hier soir, d'autres recours pour faire respecter la liste des travaux. Mme Charest rapporte que la journée d'hier a été marquée par le débrayage illégal d'une quarantaine de travailleurs de Manic 2 et Manic 5 P.A. et par le refus d'autres salariés de faire des heures supplémentaires de travail.



Alain BOUCHARD

Hélène, Marie, Martine et les autres... (2)

Ça fait huit ans, donc, qu'Hélène ramasse les malades qui tombent de leur lit la nuit. Et les tourne de bord. Et les pique. Et les conduit au petit coin. Et les lave. Et les torche. Et les voit mourir.

Les horaires ? Neuf nuits de travail, six jours de congé. Salaire, depuis la nouvelle convention : 32 000 \$. Hélène a 35 ans, je crois avoir oublié de vous le dire.

Mais ce n'est pas là que les « vrais » problèmes commencent. J'y reviens plus loin. Tenez-vous bien.

Pourquoi je vous parle des infirmières maintenant ? Alors qu'elles ont un nouveau contrat de travail et qu'elles viennent de réélire Diane Lavallée à leur présidence ? Parce que la vie continue néanmoins. Parce que le travail de nuit continue néanmoins. Parce que le monde continue d'être néanmoins malade et de mourir néanmoins. Parce que la rogne de plein d'infirmières continue néanmoins. Parce que les hôpitaux, beaucoup en tout cas, continuent d'être néanmoins désolants, déprimants, troublants. Personne n'y réclame le nirvana ; c'est un hôpital. On y réclame juste une sorte de climat minimum. Moins noir, mettons.

Marie, elle, a 44 ans. Comme plus fataliste que les deux autres. Ou philosophe. Ou plus sereine. Difficile de savoir. Elle peut aussi bien vous régler le pire problème avec un grand sourire de compassion que vous dire, deux minutes après : « Le syndicat, c'est tout fucké. C'est au plus fort la poche tout le temps. Tout ce que j'attends, c'est de ficher le camp d'ici, quand mon mari va se retirer dans deux ans ». Il est une sorte de fonctionnaire itinérant, son mari : 19 transferts en 12 ans. Ce qui fait qu'elle a travaillé dans tous les hôpitaux du Canada pour pouvoir le suivre. Et toujours de nuit parce que toujours la dernière arrivée. Elle demande juste de tenir encore 441 nuits.

Il y a autre chose qu'elle a lancée, Marie, avant de se taire pour de bon : « Notre syndicat explique peu et mal. En fait, il explique moins bien que le gouvernement ». C'est madame Lavallée qui va être contente.

Le chum policier

La troisième, Martine, a 23 ans. La question surgissait donc d'elle-même :

— Vous le connaissiez, vous, le blues des infirmières ? Vous savez que c'était de moins en moins ci et de moins en moins ça ? Depuis le temps qu'elles se plaignent qu'elles se font baver dessus...

« Je sais. Mais je voulais travailler avec le public... Et j'ai une mère infirmière. L'engrenage, quoi... »

C'est elle, la troisième, qui a un chum dans la police. Vous vous souvenez ? C'est ce que je vous annonçais, à la fin du premier morceau, mercredi.

Joli tableau, n'est-ce pas ?

Elle a un chum policier. Et elle fait partie d'un syndicat de femmes qui passe son temps à dire que ces femmes-là devraient absolument gagner au moins autant que les flics, qu'il n'y a absolument aucune raison pouvant justifier la différence actuelle. Bref : qu'est-ce qu'ils ont et qu'est-ce qu'ils font de plus que nous autres, les flics ? disent les infirmières.

— Mais il y a des femmes policières, maintenant ? que j'objecte aux trois. Et les femmes policières gagnent autant que les hommes policiers, non ?

« Justement ! bondit Martine. Parions-en des femmes policières ! Savez-vous ce qui se passe, à l'École de police de Nicolet ? Au gymnase, par exemple, on fait faire 27 tours de course aux gars et 22 tours aux filles. Pour le même diplôme et le même salaire, plus tard. C'est pas de la discrimination, ça ? »

Ouf !

— Mais alors, vous voudriez travailler de jour, c'est ça ? « Ce n'est pas mieux, répondent Hélène et Martine en coeur. Ce sont les examens et tout. Le monde court toute la journée. C'est probablement le soir, le meilleur shift ».

Une femme sort de l'ascenseur. Elle vient au comptoir quelques secondes. Repart comme si elle avait été dans le désert.

« Une interne, chuchote Hélène. Une future médecin. T'as vu comme elle nous aime ? »

J'ai eu envie de demander : mais est-ce que vous l'aimez, vous autres ? Mais je me suis fermé la gueule. Il y a des fois où, bon... J'aurais eu juste envie de leur dire : ce n'est pas parce qu'on est médecin qu'on n'a pas besoin de se sentir aimé. Et ça n'a rien à voir avec le « grade ». Mais enfin...

La « business » familiale

« Ce fut jadis une profession, infirmière, mais maintenant, c'est une jobbe », a aussi dit Hélène, un peu à la queue leu leu de toutes celles qui le répètent maintenant depuis un certain nombre d'années. « Ce qui me crame, c'est qu'on nous tape dessus sans arrêt. J'en suis rendue à me demander à quoi ça sert d'être honnête et responsable. On se fait toujours empiéter. On dirait que ce sont toujours les croches qui passent le mieux à travers... »

Elle était en train de remplir des ordonnances. Elle avait des fioles de pillules pleines les mains.

« Il n'y a pas seulement le fait que je travaille de nuit. Il y a le fait que je ne dors que trois heures par jour, quand je travaille. Parce que j'ai trois petits de cinq ans et moins. Et que je veux m'en occuper ».

— Et ton mari ? Ou ton chum j'sais pas ?

« C'est justement pour l'aider, mon mari, que je fais ça. Il a décidé à 31 ans de faire ses études de génie. J'étais alors à mi-temps. Il m'a demandé si je pouvais retourner à plein temps, pour la business familiale ».

La business familiale, c'est une maison à l'île d'Orléans ; et tres respectable. Deux bagnoles, ça va de soi. Et les trois enfants, je le disais tantôt. Plus les autres dépenses du couple moderne.

On était maintenant passé au tutoiement.

— Tu es infirmière. Tu sais donc qu'il y a des maladies qui ne se guérissent pas avec les pillules que tu tiens dans les mains. Penses-tu pouvoir tenir encore très longtemps comme ça ?

« Pas sûre, non... »

Et ce sera seulement la faute de Diane Lavallée ? Ou du gouvernement ?

Moi aussi, j'y ai pensé au plus gros salaire. Comme vous le faites présentement, en lisant la gazette. J'y ai pensé en reprenant l'ascenseur, parmi la tapisserie toute déchirée et les graffitis de crayon feutre noir.

Mais j'aurais peur ce soit alors une plus grosse maison, une plus grosse piscine, de plus grosses bagnoles.

Et un mari (ou un chum) encore plus important...
-FIN-

Le demi-succès du programme Apport est relié à la complexité du formulaire d'inscription

On ne remplit pas une demande de prestation en vertu du programme d'aide aux parents pour les revenus de travail (Apport) en un tour de main. L'opération peut même être aussi complexe que de compléter une déclaration de revenus, reconnaît-on au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

par GILLES BOVIN
LE SOLEIL

Cette complexité pourrait expliquer en partie le fait que, deux ans après sa mise en oeuvre, ce programme de supplément du revenu n'ait rejoint qu'à peine 40 % de la clientèle cible. LE SOLEIL révélait, mercredi, qu'Apport a rejoint tout juste 18 000 familles auxquelles il a versé environ 25 millions \$ annuellement depuis janvier 1988. Initialement, le programme devait toucher quelque 44 000 familles et entraîner des déboursés annuels de 65 millions \$.

Un porte-parole du MMOSR, M. Luc Poirier, a admis, hier, que le formulaire d'admissibilité au programme Apport et la brochure explicative qui l'accompagne sont « assez complexes ». D'autant plus que ce programme s'adresse à une clientèle relativement jeune ou à des gens démunis et qui ont peu de formation, reconnaît-il.

L'une des principales difficultés de ce formulaire d'inscription de quatre pages tient notamment au fait que la personne doit prévoir son revenu pour l'année à venir. Ce qui n'est pas particulièrement facile lorsqu'on ne sait pas trop si et combien de mois on pourra travailler pendant l'année et le revenu tiré de ce travail. La situation se complique encore plus dans le cas de travailleurs au-

tonomes qui doivent établir une projection de leurs revenus annuels.

Or, cette annualisation du revenu est essentielle au calcul des prestations mensuelles auxquelles a droit le bénéficiaire, rappelle Mme Nicole Lemieux. C'est en effet à partir de ces estimations et

Négociations dans le secteur public La CEQ se montrera plus conciliante si l'État bonifie certains salaires

Si le gouvernement consentait à bonifier le salaire des professionnels, des techniciennes de laboratoire et des inhalothérapeutes, la CEQ pourrait finalement accepter pour les 130 000 syndiqués qu'elle représente dans le secteur public, des hausses de salaire de 4, 5 et 4 % pour 1989, 1990 et 1991.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

Jusqu'à maintenant, la CEQ et la CSN ont repoussé pour leurs 250 000 membres, ce cadre salarial auquel s'ajoute pour 1990 et 1991 une indexation de 1 % selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Les 130 000 salariés représentés par la FTQ, le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec et la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec l'ont pour leur part ac-

cepté, touché une rétroactivité et sont rémunérés selon les nouveaux taux.

La présidente de la CEQ, Mme Lorraine Pagé, admet que cette offre salariale ne provoque pas d'emballement. L'acceptation de cette proposition salariale est toutefois envisageable si le gouvernement donne des réponses satisfaisantes aux quelque 10 000 professionnels, techniciennes de laboratoire et inhalothérapeutes.

Interrogée hier par LE SOLEIL, Mme Pagé a soutenu que les demandes de la CEQ n'étaient pas farineuses. Pour les inhalothérapeutes et les techniciennes de laboratoire, la CEQ réclame la parité salariale avec les infirmières.

Dans le cas des professionnels (psychologues, aides pédagogiques, conseillers, etc.) elle souhaite un redressement salarial de 3 %, et non un montant forfaitaire comme le propose le Conseil du Trésor.

La dirigeante syndicale vise un règlement au cours des prochaines semaines. « Nous n'avons pas avantage à laisser traîner les choses. » Les conventions collectives étant échues depuis décembre 1988, Mme Pagé ne cache pas que le processus de négociation est laborieux et que les membres sont « tannés ».

La CEQ a conclu avant Noël une entente de principe pour les 85 000 enseignants de commissions scolaires. Cet accord sectoriel n'a pas encore été entériné par les membres. Dans les autres secteurs (personnel de soutien, enseignants de cégeps, professionnels et salariés du réseau de la santé) les négociations sont plus ardues.

Par ailleurs, à la table commune, où sont négociés les salaires, l'équité salariale, les disparités régionales et les régimes de retraite, des progrès ont été marqués. Un point fait toujours l'objet d'un profond désaccord : le partage des frais d'arbitrage. Le gouvernement et les associations veulent refiler aux organisations syndicales la moitié des frais, mais celles-ci refusent.

Mme Pagé a indiqué hier que la CEQ et la CSN resserront leur position sur ce dossier. « Les conventions collectives signées avec la FTQ prévoient le statu quo », rappelle-t-elle.

loto-québec Résultats

Tirage du 90-01-17

6/6	1	4 487 826,40 \$
5/6 +	6	143 293,60 \$
5/6	224	2 935,10 \$
4/6	14 463	87,40 \$
3/6	303 324	10 \$

VENTES TOTALES: 17 979 251 \$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 000 000 \$

PROCHAIN TIRAGE: 90-01-20

3 22 27 46 48 49

No complémentaire: 19

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

DEBUTANT LE 22 JANVIER

COURS D'ANGLAIS

français et espagnol

— Grammaire et conversation

Privés, semi-privés et groupes (5 à 8 personnes)

LINGUI-CENTRE

Guylain Chevalier

494, boul. Atrium, Charlesbourg

623-5206

Cours de culture personnelle

Le Salon *Geneviève Morel*

vous offre sa

SUPER VENTE APRÈS INVENTAIRE

La vente est présentement en cours

SUPER RABAIS de 20% à 50% sur toute la marchandise (sauf médicale)

- Vêtements de base
- Fine lingerie
- Maillots de bain Collection 1990 (Tropic - Gotta - Batters - Sea Queen - La Plage - Camp - Anita - Etc.)
- Bas et jupons

COMMANDES TÉLÉPHONIQUES ACCEPTÉES: 522-1504

287, rue Saint-Joseph Est

(de biais avec la bibliothèque municipale)

SUPER VENTE LIQUIDATION fin de saison

jusqu'au samedi 20 janvier 1990

chez **CLUB MOD**

8500, boul. Henri-Bourassa 622-5115

CARREFOUR CHARLESBOURG (accès près caisse populaire)

VENTE DE 50%

Aussi PLUSIEURS ARTICLES RÉDUITS À **70%**

Stationnement à l'arrière

ÉDITORIAL

Paul Martin sans bruit ni passion

Paul Martin, l'homme de la machine, s'est lancé dans la course à la direction du Parti libéral, cette semaine, en se portant à la défense de l'entente du lac Meech. Les méchantes langues diront qu'il n'a rien à perdre, dans l'état actuel de la question. Le coup de jarnac du premier ministre Van der Zalm, de la Colombie-britannique, vient d'asséner une nouvelle taloche à la réforme constitutionnelle.

Le député de LaSalle-Énard vient d'arriver sur la scène politique, avec une première victoire aux élections de 1988. Tout nouveau, tout beau? Ontarien d'origine, Québécois d'adoption, bilingue mais pas autant que Brian Mulroney, heureux en affaires, M. Martin a tout fait pour se poser en héritier légitime et unique de la couronne libérale.

Surtout, il recherche l'exclusivité de la lutte anti-Chrétien. Sa façon de vaincre consiste à mobiliser derrière lui tous les adversaires du représentant de la vieille garde idéologique. Il ne manque ni de cran, ni d'argent.

Les foules hésitent, pourtant. Il lui revient de se faire connaître hors des arcanes politiques, de frapper le cœur des Canadiens comme Jean Chrétien sait le faire — qu'on l'approuve ou non.

À la ligne de départ officielle, Paul Martin souffre d'un handicap majeur: il ne suscite aucune passion, ni positive, ni négative. Son adversaire Sheila Copps a fait plus de bruit au Québec en deux jours que lui en deux ans. Il se présente comme l'homme de l'avenir, affirmant sans sourire que « le monde sera bien différent dans dix ans ».

Il lui reste cinq mois pour surmonter le mur de l'indifférence. Laissons-lui le temps d'exprimer clairement ses vues sur l'ensemble de la société (car il n'y a pas que le lac Meech qui compte).

Mais déjà se pose la question classique de l'alternance linguistique. Depuis Wilfrid Laurier, le parti a toujours choisi un francophone à la suite d'un anglophone, et vice-versa. John Turner parti, la succession reviendrait normalement à un francophone.

Il y a un hic: le seul francophone qui ait la moindre chance de gagner se nomme Jean Chrétien. Sa prise de position constitutionnelle le range hors circuit pour le moment. Le centralisme pancanadien ne correspond à l'intérêt ni des Canadiens, ni des Québécois.

M. Martin réclame la signature de l'entente sans amendement. Il rappelle avoir été le premier de son clan à demander un accord parallèle. S'il désire y inclure les positions exprimées par son parti à la suite des audiences parlementaires fédérales sur la constitution, sa position ne vaut guère mieux que celle de M. Chrétien.

Établir la primauté absolue de la Charte des droits sur les retombées éventuelles de la notion de société distincte revient à nier tout effet concret à la francité d'ici. Il faudra d'ailleurs savoir de Mme Copps, si prompt à soutenir le lac Meech dans sa campagne québécoise, ce qu'elle pense de la position officielle de son parti.

Dans le contexte présent, l'intérêt national exige de mettre un bémol sur le principe de l'alternance en attendant que se place chacun des candidats sur l'échiquier. Il ne faut éliminer ni M. Martin, ni Mme Copps, sous le seul prétexte que le poste revient à un francophone.

RAYMOND GIROUX

Les trois visages

Pierre Paradis, ministre de l'Environnement, devrait mettre les gants blancs pour obtenir que son ministère puisse protéger l'environnement et la santé de la population.

La presse parlementaire décrie: accroc sérieux à la solidarité ministérielle et faute grave contre les conventions établies dans le milieu gouvernemental.

Jacques Parizeau incite carrément M. Paradis à démissionner, ce dernier se disant incapable de protéger la santé des citoyens.

Le président du Syndicat des professionnels, Daniel Giroux, lui commande de s'excuser auprès de ses fonctionnaires auxquels il reproche incompetence et inefficacité.

Le milieu gouvernemental se rebiffe devant ce qui lui semble être une agression inacceptable contre son inaction chronique en matière de protection de l'environnement.

Cette histoire politique met en relief la dichotomie qui caractérise le discours rassurant et le comportement décevant du gouvernement.

Pierre Paradis doit brasser vigoureusement la cage. On doit prendre conscience du piètre état de son ministère et de l'urgence de redresser sa situation.

Cette dernière a trois visages: l'absence de volonté politique des ministres et des gouvernements, y compris, celui du Parti québécois; l'incapacité des fonctionnaires d'accorder la primauté à la protection de l'environnement dans leurs interventions quotidiennes, préférant défendre et protéger l'intérêt économique du pollueur ou du promoteur. Là se situe leur incompetence.

Au plan personnel, ils font preuve au contraire d'une compétence professionnelle dont il faudrait plutôt les féliciter; insuffisance de personnel et de crédits qui fait que de nombreuses poursuites n'ont jamais été intentées.

Le refus politique d'agir a aussi contribué au maintien de situations dangereuses. Des fonctionnaires ont « manipulé » la réglementation afin de pouvoir autoriser des demi-mesures qui ne régleraient pas le problème mais mettraient à l'abri de poursuites éventuelles le pollueur ou le promoteur.

Pierre Paradis mène son combat dans ce contexte. Il y joue même sa tête. Et le milieu est coriace. Espérons que la population sera derrière lui.

RAYMOND GAGNÉ

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:

PIERRE DES MARAIS II

Éditeur adjoint et rédacteur en chef par intérim
et directeur de l'édition:

J.-JACQUES SAMSON

Vice-président et trésorier:

CHARLES-A. POULIN

Président et Éditeur:

ROBERT NORMAND

Directeur de l'information:

DENIS ANGERS



Point de vue

Soumission à l'axe Londres-Washington

par Pierre FORTIN

Beaucoup auraient souhaité que le Canada entre à l'Organisation des États américains (OEA) pour promouvoir le respect des souverainetés, la fin des interventions extérieures et le règlement pacifique des conflits régionaux, dans l'ordre du droit international. Mais la légèreté et l'inconséquence avec laquelle le Canada a appuyé l'invasion du Panama par l'armée américaine exprime honteusement notre soumission à l'axe conservateur Londres-Washington.

En effet, l'absence de soutien de la Communauté internationale à l'opération a démontré que nul ne croit que la chasse à un présumé trafiquant de drogues ou le « rétablissement de la démocratie » soient les vrais motifs de cette sanglante barbarie. Car les Américains en veulent surtout à Noriège pour deux autres raisons: 1 - son double nationalisme, panaméen et centre-américain; 2 - sa

sympathie avouée à l'égard de la révolution sandiniste au Nicaragua.

Antonio Manuel Noriège se voulait le gardien de l'héritage social et politique du général Omar Torrijos, chef d'État populiste et ultranationaliste, parvenu en 1977 à obtenir des Américains la rétrocession du canal de Panama aux Panaméens pour l'an 2000. Le milieu conservateur américain s'est toujours opposé à ce traité, y voyant une autre démonstration de la « faiblesse » du président Carter. Ce traité s'est imposé péniblement et beaucoup de rancœur persiste.

Le Panama a toujours appuyé le régime sandiniste du Nicaragua, s'apparentant à l'œuvre de Torrijos dans ses priorités sociales et son anti-impérialisme américain. Noriège a décliné les demandes américaines de soutien à la « contra » et il a joué un rôle actif dans l'élaboration du plan de paix du Groupe de Contadora, en 1983, en réunissant ses membres dans l'île panaméenne du même nom. « Préparation psychologique » au plan Arias, ce plan

concluait aussi à l'arrêt de l'agression américaine au Nicaragua.

On comprend mieux pourquoi l'ambassade de Nicaragua à Panama a été investie par l'armée américaine. La condamnation par le Canada de cet acte, une fois seulement son isolement connu, ajoute à notre ridicule. Ainsi, il est parfaitement louable de violer la souveraineté d'un État mais hautement répréhensible de violer le seuil d'une ambassade! Honte, honte, honte... On se demande bien qu'elle sera la limite de la caution canadienne aux exactions américaines dans l'avenir.

Les Américains débarquent au Panama alors que l'armée salvadorienne, qu'ils financent en quasi totalité, est désorganisée par l'offensive récente du FMLN et à moins de deux mois des élections au Nicaragua, dont ils financent le principal parti d'opposition. Les Américains n'ont donc jamais été dans une meilleure position stratégique et l'évidence est à l'effet que la « juste cause » en est bien une d'envergure régionale.

Se pose également, la question de la contribution du Canada

au sein de l'OEA. Si ce n'est que pour supporter l'hégémonie des États-Unis sur le continent, au nom de doctrines et de dogmes éculés et au mépris des principes élémentaires du droit international seuls les intérêts économiques concernés en profiteront.

Il n'est pas malheureux qu'au sortir de cette année de changements, aussi inattendus que grandioses, on prenne soin de nous rappeler que l'égalité d'un État à l'égard d'un autre, principe fondamental de l'Organisation des Nations unies (ONU) est toujours un leurre, et que la loi du plus fort est encore la meilleure.

Quant à moi, au lendemain de l'invasion américaine au Panama, « je ne pensais jamais qu'un jour j'aurais aussi honte d'être Canadien », soit dit, paraphrasant un de nos grands démocrates.

M. Pierre Fortin est avocat. Il demeure à Québec. Il est membre de l'Association canadienne des Humanités - section Québec et du Comité Québec-Amérique centrale.

Votre Opinion

Quel impertinent!

(Lettre au député Charles-Eugène Marin)

Vous vous dites insatisfait de votre gouvernement, bon petit samaritain à l'égard de notre région, ainsi que de l'attitude des Gaspésiens ramassant les miettes du grand panier fédéral. C'est beaucoup d'insatisfaction, ça! Comme si ce n'était pas assez...

La population que vous êtes censé représenter est, elle aussi, insatisfait de vous, parce que, précisément, vous faites preuve d'impertinence à son égard, plutôt que de la servir convenablement selon les circonstances présentes.

Bien sûr, on ne peut nier que la Gaspésie se doit de réagir fermement devant ses lacunes économiques... mais de là à la traiter de queteuse quand elle vous demande d'aller la défendre à Ottawa au sujet de l'exemption fiscale pour régions éloignées, il y a toute une marge! C'est d'une impertinence rare.

La population ne vous demande pas d'aller tendre la main, dans ce cas-ci, mais bien d'aller faire valoir un droit fondamental à l'équité, en raison précisément de notre éloignement des grands centres. Ici, la vie coûte nettement plus cher à peu près à tous les niveaux.

Étant appelés chaque année à aller dans les grands centres, pour une raison ou pour une autre, et à quelques reprises, c'est là une dépense supplémentaire, assez considérable. Est-ce que le

comité qui nous a recommandé l'exemption fiscale, il y a quelques années, se serait trompé? Ou que non, et vous le savez bien!

Le présent gouvernement n'a qu'une chose en tête... COUPER. À vous entendre, M. Marin, confondre quète et droit fondamental, on en vient à se dire qu'on est très mal servi à Ottawa et, qu'effectivement, il vaudrait mieux pour vous de tirer votre révérence de la vie politique, comme vous l'annoncez advenant que votre insatisfaction persiste, et ainsi laisser la place à une personne désireuse, non pas de tendre la main, mais de revendiquer à tout prix notre juste part!

Denis Saint-Yves
Gaspé

Ils sont justifiés

(En réponse à l'éditorial de M. J.-Jacques Samson)

M. Samson nous vous paraissions insatiables, soit. Je regrette que vous n'avez pu faire le lien entre les intérêts des consommateurs et ceux des agriculteurs dans le débat actuel de l'agro-alimentaire québécois.

Lorsque l'on considère que l'agro-alimentaire représente un chiffre d'affaires de 15 milliards \$, fournit plus de 11 % de tous les emplois du Québec et contribue à 10 % du produit intérieur brut, sommes-nous trop avides de l'appui de l'État québécois qui n'alloue au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec que 1,86 % de son budget (1,89 % en 1985)?

Lorsque l'on considère que le rendement du capital investi en agriculture est de l'ordre de 3 % comparativement à 11,5 % dans les autres secteurs, qu'il faut un actif de 5,37 \$ par dollar de vente, ce qui est 20 fois plus que dans le commerce en gros et 11 fois plus que dans l'industrie agro-alimentaire, n'y a-t-il pas lieu d'avoir accès à des politiques de crédit agricole efficaces?

Enfin, lorsque l'on considère que le prix de la laitue passe de 0,59 \$ à 1,79 \$ dès que les producteurs québécois cessent leur production en hiver alors que tout l'approvisionnement vient de nos voisins du Sud, serait-il si avantageux de dépendre des Américains pour s'alimenter?

Marc Plante, agriculteur
St-Ephrem

J'ai surtout souligné dans mes éditoriaux l'importance que les gouvernements d'Ottawa et de Québec adoptent des positions fermes dans les négociations du GATT pour protéger l'agriculture au Québec. Dans un deuxième temps, j'ai suggéré aux membres de l'UPA de laisser de côté leurs demandes annuelles de soutien gouvernemental sous différentes formes pour se concentrer au dossier crucial du GATT. Lorsque le feu est à la maison, ce n'est pas le temps de frotter l'argenterie.

J.-JACQUES SAMSON

Prohibition inutile

Lorsque survient une tragédie comme celle de Polytechnique,

Sylvain Dionne
Loretteville



Paul Martin, candidat à la direction du Parti libéral du Canada, mène sa campagne en utilisant tous les moments disponibles. Ainsi, hier, dans la voiture qui le menait à l'aéroport d'Ottawa pour y donner une conférence de presse, il accordait une autre entrevue à un journaliste de la Presse Canadienne.

Paul Martin reçoit l'appui de l'Estrie

SHERBROOKE (PC) — Les militants libéraux de l'Estrie accordent un appui presque unanime à M. Paul Martin, dans la course au leadership du Parti libéral du Canada.

Le président de l'Association libérale de Sherbrooke Gaétan Dumas a déjà accordé sa confiance à M. Martin lors d'une visite du député de Lasalle-Emard à Sherbrooke, il y a quelques semaines. Le vice-président et le secrétaire de l'association militent également en faveur de M. Martin.

« Les délégués auront à faire un choix personnel, mais j'espère que Paul Martin obtiendra un appui massif des représentants de notre association, a dit M. Dumas. Essentiellement, je prévois une lutte entre MM. Martin et Chrétien. Je n'accorde pas beaucoup de chances à Sheila Copps; elle n'est pas assez connue. »

Les militants libéraux fédéraux de Sherbrooke tiendront le 17 avril une assemblée pour déterminer le choix des délégués.

Dans Mégantic-Compton-Stanstead, il semble que tous les délégués qui se rendront à Calgary en juin prochain, lors du congrès au leadership, porteront les couleurs de M. Martin. Mais malgré l'appui unanime que donneront vraisemblablement ses militants à M. Martin, M. Sharpe appréhende une lutte féroce de Sheila Copps.

La date du 1er avril a été retenue par l'Association libérale de

Mégantic-Compton-Stanstead pour le choix des délégués.

Dans Brome-Missisquoi, la même tendance est observée. « Moi, c'est Paul Martin, clame M. André Bachand, président de l'association libérale. Le discours que Jean Chrétien a prononcé n'a rien fait avancer. (...) Je suis d'accord avec un Canada fort, mais un Canada qui puisse se faire respecter par les États-Unis, contrairement à ce que fait Mulroney. Les provinces doivent également obtenir une voie au chapitre et Chrétien ne semble pas prêt à accepter cela. »

Déjà, quelques membres de l'exécutif ont annoncé qu'ils appuieraient aussi M. Martin. Le choix des délégués sera effectué le 6 mars à Cowansville.

L'Association libérale de Drummond devrait également élire une majorité de délégués pro-Martin.

Il n'y a que dans le comté de Lotbinière où la situation semble moins claire. La réflexion se poursuit et le voile sera levé le 2 mai, lors d'une assemblée.

Il a été impossible d'obtenir l'appréciation des faits du président de l'Association libérale de Frontenac. Même situation dans Richmond-Wolfe, où le président Jean-Yves Poisson n'a pu être rejoint.

Sheila Copps dit avoir des appuis surprenants

MONTREAL (PC) — Sheila Copps soutient que des organisateurs et délégués québécois ont quitté les rangs de ses adversaires dans la course au leadership libéral, Jean Chrétien et Paul Martin, pour se joindre à ses troupes.

La candidate, dont l'organisation au Québec est encore rudimentaire, a affirmé hier que sa candidature, avec son message axé sur le renouvellement du parti et sur les préoccupations des jeunes et des Canadiens ordinaires, lui vaut des appuis surprenants, au détriment des organisations bien établies des camps Chrétien et Martin.

En conférence de presse à Montréal, Mme Copps a affirmé qu'elle avait déjà reçu des coups de fil d'associations de comté lui disant qu'elles changeaient de camp. « Alors de toute évidence, ça va bouger », a-t-elle lancé, ajoutant que d'autres délégués et organisateurs jusqu'à présent indécis se ralliaient aussi à sa campagne.

Faisant allusion aux organisations bien financées des Chrétien et Martin, la députée de Hamilton-East a déclaré que son message a teneur populaire et le recrutement grandissant de volontaires pour son équipe au Québec donneront des résultats probants le 23 juin prochain.

Je ne vais pas m'excuser d'avoir une équipe formée de gens de la base, qui travaillent parce qu'ils croient en Sheila Copps, pas parce qu'ils touchent un chèque de paye, a-t-elle dit.

Mme Copps prévoit dépenser environ 1 million \$ à sa campagne, loin derrière la limite de 1,7 million \$ autorisée par le parti. **Affronter Mulroney**

Mme Copps, une partisane de l'Accord constitutionnel du lac Meech qui parle bien français, soutient qu'elle est la seule candi-

date à avoir fait « trembler » Brian Mulroney aux Communes.

J'ai développé la réputation à l'échelle nationale d'être celle qui peut tenir tête à M. Mulroney, a affirmé la députée âgée de 37 ans, qui s'est fait connaître comme une critique impitoyable du gouvernement conservateur en tant que membre à part entière du « rat pack », ce groupe de députés libéraux politiquement agressifs.

Elle s'est à nouveau présentée hier comme la candidate contrastant le plus avec le premier ministre, laissant entendre que ses adversaires sont les candidats du milieu des affaires tandis qu'elle parle au nom des simples Canadiens.

En déclenchant sa campagne, son objectif était d'obtenir l'appui des délégués de dix des 75 circonscriptions québécoises au congrès à la direction à Calgary, en juin. Mais devant les manifestations d'appuis de plus en plus nombreuses, la candidate commence à voir plus grand.

M. Réjean Langevin, un des organisateurs de la campagne de Mme Copps, a souligné que l'objectif était de faire connaître Mme Copps à travers la province, afin de recueillir les votes aux deuxième et troisième tours de scrutin, au congrès.

Au cours de son passage dans la province, Mme Copps a évoqué à plusieurs reprises son amitié avec le député de l'est de Montréal Jean-Claude Malépart, décédé il y a quelques semaines d'un cancer, rappelant qu'il représentait, comme elle, une circonscription de travailleurs.

Pour avoir manipulé sans permis des huiles contenant du BPC Beauce Métal passible d'une forte amende

La compagnie Beauce Métal inc., de ville Saint-Georges, est passible d'amendes totalisant au maximum 360 000 \$ pour avoir manipulé sans permis des huiles contenant des BPC.

par GUY DUBÉ
LE SOLEIL

Beauce Métal se spécialise dans la récupération des rebuts métalliques, particulièrement du cuivre

que l'on retrouve dans les transformateurs.

Le ministère de l'Environnement a indiqué que la compagnie devra comparaître au palais de justice de Saint-Joseph, le 28 fé-

vrier. Beauce Métal devra répondre de trois accusations concernant la loi sur la qualité de l'environnement.

Elle sera accusée d'avoir manipulé des huiles usées provenant de transformateurs électriques, dont la teneur en biphényles polychlorés (BPC) est supérieure à 50 parties par million (ppm).

Les infractions auraient été

commises entre mai et octobre 1989; des inspecteurs du ministère de l'Environnement avaient alors prélevé des échantillons d'huiles usées à l'occasion de visites surprises.

Pour chacune des trois infractions, Beauce Métal est passible d'amendes allant de 1800 \$ à 120 000 \$ pour une première offense.

Peu de poursuites contre les grosses compagnies

À peine une douzaine de poursuites contre des grosses compagnies potentiellement polluées ont été intentées et rendues publiques par le ministère de l'Environnement du Québec, au cours de la dernière année.

par GUY DUBÉ
LE SOLEIL

C'est ce qu'indique un relevé effectué par LE SOLEIL, hier, à partir des coupures de journaux des 12 derniers mois.

Dans tout le Québec, il existe des centaines d'entreprises, de compagnies et d'industries qui pourraient théoriquement polluer l'air, l'eau et le sol, tous les jours.

Or, LE SOLEIL n'a pu relever que 11 cas de poursuites publiées par le ministère de l'Environ-

nement au cours des derniers 12 mois.

En février 1989, cinq chefs d'accusation étaient déposés contre Mines Wabush, de Sept-Îles, pour avoir pollué l'air.

En mai 1989, le ministère de l'Environnement poursuivait le propriétaire des entrepôts de BPC de Saint-Basile-le-Grand, Mark Levy, pour un montant de 12 millions \$.

En juin 1989, 12 chefs d'accusation étaient déposés contre la compagnie Sidbec-Dosco pour pollution de l'eau.

En juillet 1989, un porte-parole du ministère de l'Environnement mentionnait que cinq grandes compagnies papetières seront poursuivies pour avoir pollué l'eau.

En septembre 1989, la compagnie Domtar était poursuivie pour avoir pollué l'eau de la rivière Mistassini.

En octobre 1989, 91 chefs d'accusation étaient déposés contre les compagnies Sani Mobile et Enviro Mobile, relativement à l'entreposage de déchets dangereux.

En novembre 1989, c'est un total de 201 chefs d'accusation qui pesaient contre Sani-Jet, encore la relativement à des déchets dangereux.

Toujours en novembre 1989, la municipalité de Saint-Marc-des-Carrées faisait face à 14 accusations pour avoir enfreint la loi sur les déchets solides.

Le 12 janvier 1990, c'est 27 accusations qui étaient portées contre la compagnie de papier Québec & Ontario, pour avoir pollué l'eau du fleuve.

Le 17 janvier 1990 (avant-hier), 13 accusations étaient portées contre la compagnie Balmat, pour avoir pollué par le plomb un quartier de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Finalement, le 18 janvier 1990 (hier), trois accusations étaient portées contre Beauce Métal, pour avoir manipulé des huiles contaminées aux BPC.

Les francophones à l'examen menant au titre de comptable agréé L'affaire demeure une véritable énigme

« Je ne comprends pas. C'est une véritable énigme. » Voilà comment réagit le directeur du département des sciences comptables de l'université Laval, Paul-Victor Paré, au taux d'échec élevé des étudiants francophones comparativement à celui des candidats anglophones lors de l'examen donnant accès au titre de comptable agréé, à travers le pays.

par LISE LACHANCE
LE SOLEIL

M. Paré n'est pas le seul à s'étonner. Encore sous le choc, les représentants des universités francophones du Québec donnent une conférence de presse aujourd'hui, dans la métropole. Ils contestent le diagnostic posé cette semaine par le président de l'Ordre des comptables agréés, Marc Paradis, selon qui les résultats remettent en cause l'enseignement dans les établissements de langue française.

Rappelons que 33 % seulement des 1932 étudiants québécois qui se sont présentés à l'examen l'ont réussi, contre 47,6 % pour l'ensemble du Canada. Comble de malheur, les Québécois francophones se retrouvent au dernier rang au pays avec un taux de réussite de 29 %, soit exactement la moitié des résultats obtenus par les finissants anglophones du Québec. L'université Laval se situerait dans cette moyenne. Le détail des résultats pour chaque établissement sera déposé en matinée, aujourd'hui, à l'Ordre des comptables agréés du Québec.

Le directeur du département des sciences comptables de Laval avoue n'y rien comprendre. Depuis 1984, a-t-il dit au SOLEIL,

l'institution de Sainte-Foy se situe dans la bonne moyenne canadienne. Le taux de réussite de ses étu-

dians qui en étaient à leur premier essai a joué de 52 % à 65 %, soit un pourcentage très semblable à celui qui se dégageait à travers le Canada.

« Les cours sont les mêmes. La seule différence réside dans le fait que les anglophones passent l'examen au terme de deux ans de stage, tandis que les francophones

effectuent leur stage après leurs études. Mais comme la situation a toujours été celle-là, comme nos étudiants ont le même niveau intellectuel et la même préparation que leurs prédécesseurs, comment expliquer le fossé qui sépare anglophones et francophones cette année ? » demande, perplexe, M. Paré.

En faveur de l'éducation aux adultes Pouvoir de dérogation accordé

Le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, a obtenu du Conseil du Trésor un pouvoir de dérogation permettant de passer outre à la limite des 2000 heures par cycle allouées aux étudiants inscrits à l'éducation des adultes, particulièrement au niveau du programme d'alphabétisation.

par VINCENT CLICHE
LE SOLEIL

Cette limite d'heures avait été imposée par le Conseil du Trésor au ministère de l'Éducation dans un effort pour freiner l'augmentation des budgets (enveloppe ouverte) alloués à l'éducation des adultes.

Cependant, l'automne dernier, plusieurs commissions scolaires, dont la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ), avaient dénoncé cette politique en disant craindre les effets qu'elle aurait sur l'accessibilité aux services de l'éducation des adultes.

Les formateurs en alphabétisation trouvaient cette directive particulièrement injuste parce qu'elle ne tient aucunement compte du

rythme d'apprentissage de chaque adulte.

Autre point jugé injuste est l'effet rétroactif de la directive qui fixe à juillet 1987 le début de la période pour calculer les 2000 heures. Ainsi, seulement à la CECQ, on prévoyait qu'une cinquantaine d'adultes atteindraient cette limite des 2000 heures d'ici le mois de juin.

Dérogation
Le Conseil du Trésor n'a pas voulu modifier cette directive, car il tient à conserver son pouvoir de stopper la machine, soit les budgets alloués à l'éducation des adultes, si la situation l'exige.

« Pour des raisons humanitaires », le Conseil du Trésor accorde cependant au ministre Ryan

un pouvoir de « passe-droit », de la même façon qu'il en a un concernant les dérogations à l'âge minimal d'admission dans les commissions scolaires.

Le mécanisme de dérogation et d'appel des étudiants de l'éducation des adultes auprès du ministre devrait être approuvé bientôt et communiqué aux commissions scolaires.

POUR MIEUX CONSOMMER...

Les pages "Consommation" du Mercredi: Un guide pratique pour une consommation plus rationnelle, un budget mieux équilibré et une meilleure protection du consommateur.

LE SOLEIL
ABONNEMENT: 647-3333
Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362

Heures d'affaires:
Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30
Samedi et Dimanche: 9h00 à 12h00

FAUT-IL VOUS FAIRE UN DESSIN ?

Assiette de Scampis et filet mignon • Assiette de Scampis et brochette de filet mignon
Assiette de Scampis à la provençale (à l'ail) • Assiette de Scampis à la sauce Newburg

mercredi, jeudi et vendredi soir **12,95\$** par personne
de 17h à la fermeture
2780, BOUL. LAURIER - 651-5000



Mulroney ne conçoit pas que Vander Zalm renie le lac Meech

LAC MEECH — Alors que le premier ministre Bill Vander Zalm critique l'accord du lac Meech et transmet à Brian Mulroney de nouvelles propositions destinées à restaurer l'unité nationale, ce dernier continue à prêcher pour son entente et soutient avoir une stratégie pour son adoption.

par PIERRE-PAUL NOREAU
LE SOLEIL

Le premier ministre Vander Zalm a clairement dit en conférence de presse selon Canadian Press : « L'accord du lac Meech est inacceptable pour les gens de la Colombie-Britannique. Ils insistent pour qu'il soit modifié ». Il a ensuite annoncé qu'il transmettrait à son vis-à-vis fédéral des propositions visant à répondre à ces inquiétudes et à restaurer l'unité nationale.

Le premier ministre Brian Mulroney qui présidait une réunion de deux jours de son cabinet, justement au lac Meech, a avoué, hier soir, ne pas encore être au courant du projet de son collègue de l'Ouest. « Je vais certainement lire ce qu'il va m'envoyer. » Lui-même de toute façon déclare que le gouvernement fédéral a une stratégie pour l'adoption de l'accord du lac Meech d'ici à l'échéance du 23 juin, sans cependant fournir plus de détails.

Même si celle-ci a eu lieu mercredi, le chef conservateur a par ailleurs affirmé ne pas connaître la teneur de la déclaration télévisée de M. Vander Zalm, outre le fait qu'il ait annoncé son intention de demeurer à la tête du Crédit social.

Bourassa s'efforce de minimiser les propos de Vander Zalm

Comme son homologue fédéral, le premier ministre Bourassa s'est efforcé de minimiser la défection de M. Bill Vander Zalm, de la Colombie-Britannique, qui a rejoint les rangs des adversaires de l'accord du lac Meech.

par MICHEL DAVID
LE SOLEIL

« M. Vander Zalm n'a pas annoncé qu'il ferait adopter une résolution contre l'accord », a-t-il constaté hier.

En attendant de connaître le contenu de la solution miracle dont M. Vander Zalm réservait la primeur à M. Brian Mulroney, M. Bourassa en conclut donc qu'il ne remet pas en question l'accord dont il était un des signataires, mais qu'il cherche plutôt à l'améliorer.

Assez curieusement, M. Bourassa n'entend cependant pas s'entretenir avec lui dans un avenir prévisible.

Jean Chrétien

M. Bourassa a par ailleurs rejeté de façon catégorique le droit de veto régional proposé par M. Jean Chrétien.

« Le veto régional a déjà été rejeté par plusieurs provinces dans le passé. Ce n'est pas avec des propositions comme celle-là qu'on va régler le problème », a-t-il lancé.

Se défendant bien d'intervenir dans la course au leadership du Parti libéral du Canada, le premier ministre a quand même réagi vivement aux récents propos de M. Chrétien, qui a soutenu que M. Bourassa avait été son employé dans les années 60.

« Il était adjoint parlementaire quand j'étais conseiller pour la commission sur la fiscalité. Je crois que mon salaire était supérieur au sien, alors je ne pouvais pas être son employé », a-t-il répliqué.

Accord parallèle

Quoi qu'il advienne, M. Bourassa a réitéré qu'il n'était pas question de rouvrir l'accord du lac Meech. Il demeure ouvert à l'idée d'un accord parallèle, mais il ne pourrait s'agir que de préparer une deuxième ronde de négociations.

Fête nationale

Par ailleurs, M. Bourassa a nié tout lien entre l'accord du lac Meech, dont l'échéance est le 23 juin, et la subvention de \$250,000 qui sera accordée à la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal pour organiser un défilé dans les rues de la métropole, le 24 juin.

« Depuis que je suis premier ministre, j'ai eu très souvent des représentations de la SSJB pour le 24 juin », a-t-il expliqué, ajoutant que la demande initiale était beaucoup plus élevée que les \$250,000 qui seront accordés.

der Zalm, l'un des 11 signataires de l'accord du lac Meech en 1987, comme un homme de principes, logique et conséquent. Aussi ne croit-il pas qu'il pourrait renier l'accord qu'il a précédemment défendu avec fierté.

Brian Mulroney estime, de toute façon, que l'accord sur la table fait de la Colombie-Britannique une province de première classe, contrairement à d'autres propositions avancées par la suite. La proposition d'un veto régional, soit un veto pour l'Ouest, pour les Maritimes, l'Ontario et

Québec, plutôt que d'un veto pour chaque province comme dans l'accord du lac Meech, lui apparaît justement séparer les provinces en classe A et B. « L'Ontario et le Québec auraient un veto et la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick n'en auraient pas. C'est une chose avec laquelle je ne suis pas d'accord. »

Quant à la possibilité d'un accord parallèle, M. Mulroney, après avoir dit en matinée que cela n'était pas incompatible avec Meech, a précisé en fin de journée qu'un accord parallèle ne lui ap-

paraissait acceptable que dans le contexte où il était adopté après celui du lac Meech et sans que le deuxième ne vienne affecter la substance du premier.

Le dossier constitutionnel va demeurer extrêmement important d'ici le 23 juin, reconnaît le premier ministre canadien, qui n'a pas voulu partager l'opinion de son ministre Lowell Murray selon qui la période des six prochaines semaines permettra de dire s'il y a des chances de survie. « Je pense que ce que le sénateur a voulu dire, c'est qu'il serait en meilleure

position pour établir la réponse fédérale définitive aux inquiétudes. »

Les députés fédéraux retournent aux Communes, lundi, après le congé des Fêtes et M. Mulroney prévoit que les relations fédérales-provinciales, les développements au palier international et la situation économique vont être au cœur des débats à venir. L'avortement devrait, selon lui, être un dossier clos d'ici les vacances estivales, mais pas la taxe sur les produits et services (TPS), selon l'homme politique.

★ LA BAIE ★

OFFRES DE JANVIER

LE SAMEDI 20 JANVIER SEULEMENT

30% DE RABAIS LES GANTS POUR FEMME

Le choix comprend les gants en cuir, doublés de laine ou d'acrylique et autres. Les gants Isotoner ne sont pas inclus. Le choix varie selon le magasin.

Gants pour femme, rayon 218.

30% DE RABAIS

LE JEAN DE RENOM POUR HOMME ET FEMME

Certains de nos modèles sont garnis de cuir. Nos marques populaires: Levi's, Buffalo, Bugle Boy, Hollywood, Brown's et autres. Le choix varie selon le magasin. Ord. 38 \$ à 110 \$. Solde 26,60 à 77 \$ ch.

Le jean pour femme et homme, rayons 377 et 466.

26⁶⁰ À 77 \$

25% À 30% DE RABAIS

CHEMISES HABILÉES BAYCLUB POUR HOMME

Des chemises exclusives à la Baie! En polyester et coton sans souci. Coupe ordinaire. Encolures 14 1/2 à 17 1/2, manches 32/33 ou 34/35. Tons unis ou rayures. Ord. 26 \$ à 29 \$. Solde 18,99 ch.

18⁹⁹

Chemises de ville pour hommes, rayon 330.

40% DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRE

TOUS LES
BIJOUX MODE
DÉJÀ SOLDÉS!

Bijoux mode, rayon 236.

30% DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRE

TOUS LES SAÇS
À MAIN DÉJÀ
SOLDÉS!

Sacs à main, rayon 210.

50% DE RABAIS SUR LE DERNIER PRIX MARQUÉ DE TOUTE LA MODE D'AUTOMNE ET DES FÊTES POUR TAILLES MENUES*

* À l'exclusion de la Collection haut de gamme et la collection courante pour tailles menues. Le choix varie selon le magasin.

Tailles menues, rayon 115.

ACHAT LUMINEUX! LAMPES

Choix de lampes de banquiers et de pianos. Dans certains magasins. 34,99 ch.

34⁹⁹

Lampes, rayon 545

25% À 50% DE RABAIS

TOUS LES TRICOTS À MANCHES LONGUES ET HAUTS MOLLETONNÉS POUR HOMME

Le choix comprend BayClub, Belotti, Arrow et City. Coils chemisés et roulés. Tailles P.M.G.T.G. Ord. 19,99 à 30 \$. Solde 14,99 ch.

14⁹⁹

Tenues sport pour homme, rayon 350.

40% DE RABAIS PETITS ACCESSOIRES

Portefeuilles, porte-monnaie à fermoir, porte-clés et autres accessoires de la collection Accessory Concepts. Ord. 1,99 à 14,99. Solde 1,19 à 8,99.

1¹⁹ À 8⁹⁹

Accessoires pour elle, rayon 829.

20% DE RABAIS ÉTAGÈRES GOLDCREST

Plusieurs types de rangement, dont les modèles audio-vidéo, de ton chêne, chêne pâle ou laque. Modèles en montre dans le lot. Le choix varie selon le magasin. Ord. 349 \$ à 1 699 \$. Solde 279 \$ à 1 359 \$ ch.

279 \$ À 1 359 \$

Meubles de rangement, rayon 507.

50 \$ À 70 \$ DE RABAIS RÉFRIGÉRATEURS COMPACTS DE BEAUMARK

Chacun avec compartiment de congélation, rangement pour bouteilles et dégivrage manuel.

Modèle de 120, 1 à 3 tablettes et dessus laminé. Blanc. No 30430. Ord. 319,98. Solde 249,98 ch.

249⁹⁸

Modèle de 90, 1 à 2 tablettes. Blanc cassé. No 30233. Ord. 279,98. Solde 229,98 ch.

229⁹⁸

Modèle de 50, 1 à une tablette. Blanc. No 30230. Ord. 219,98. Solde 169,98 ch.

169⁹⁸

Électroménagers, rayon 627.

170 \$ DE RABAIS FOUR À MICRO-ONDES DE BEAUMARK

Modèle à accrocher au-dessus de la cuisinière. Avec sonde thermique, mise en marche différée, rôtissage et décongélation automatiques, etc. No 02106/07. Ord. 799,98. Solde 629,98 ch.

629⁹⁸

Électroménagers, rayon 627.

70 \$ DE RABAIS CLIMATISEUR CLIMATROL DE 10 000 BTU

Préparez-vous un été frais! Ventilateur à 2 vitesses. Nécessaire d'installation compris. No 77910. Ord. 699,98. Solde 629,98 ch.

629⁹⁸

Électroménagers, rayon 627.

45% À 50% DE RABAIS TOUS NOS DUOS-SOMMEIL DE BEAUMARK

Au choix, Mayfair, Orthopédique, Calais, Médaille, Suprême, Sérénité, Sérénité Plus, Tranquillité, Ambiance, Renaissance ou Ultra Mousse, ferme, extra-ferme ou ferme de luxe. Construction à ressorts ou en mousse. Une place, deux places ou grand lit. Très grand lit offert dans certains modèles, sur commande. Ord. 580 \$ à 2 500 \$. Solde 289,99 à 1 374,99 ch.

289⁹⁹ À 1 374⁹⁹

Duo-sommeil, rayon 515.

DÉSOLÉS, PAS DE BON D'ACHAT DIFFÉRÉ. SATISFACTION GARANTIE. ON PEUT S'Y FIER!



• Galeries de la Capitale et Place Laurier, lun. à mer. de 9 h 30 à 17 h 30; jeu. et ven. de 9 h 30 à 21 h; sam. de 9 h à 17 h.

• Galeries de la Capitale, 627-5922 • Place Laurier (mail Sud-Ouest), 627-5959

la Baie